

Recueil des Actes du Département

Actes de l'Exécutif départemental du 23 septembre 2025 au 23 septembre 2025

Sommaire

Autres ACTES

Qualité de Vie au Travail

Arrêté du 23 septembre 2025 portant remplacement d'un représentant de la collectivité
siégeant a la formation spécialisée en matière de sante sécurité et conditions de
travail ----- 3185

Actes de l'Exécutif départemental

**ARRETE DU 23 SEPTEMBRE 2025 PORTANT REMPLACEMENT D'UN
REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE SIEGEANT A LA FORMATION SPECIALISEE
EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

-Arrêté du 23 septembre 2025-



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service qualité de vie au travail

Bar-le-Duc,

**ARRETE PORTANT REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE
SIEGEANT A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de désignation des membres siégeant à la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail signé du 23 décembre 2022,

VU les arrêtés du Président du Conseil départemental portant remplacement des représentants de la collectivité siégeant à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail signés du 29 janvier 2024, 13 juin 2024 et du 19 novembre 2024,

VU le règlement intérieur du comité social territorial avec formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du 7 juillet 2023,

VU l'arrêté d'organisation des services départementaux en vigueur,

VU l'organigramme des services départementaux en vigueur,

CONSIDERANT que la collectivité peut procéder à tout moment et pour le reste du mandat à accomplir, au remplacement d'un ou de ses représentants,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est désigné pour remplacer un membre siégeant au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail en qualité de représentant de la collectivité :

- **M. Christophe BERTHELEMY, Adjoint au Directeur des Routes et de l'Aménagement**, membre suppléant, en remplacement de M. Farid BELEDA.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions des arrêtés du 23 décembre 2022, du 29 janvier 2024, du 13 juin 2024 et du 19 novembre 2024 susmentionnés restent inchangées

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} Octobre 2025.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs.

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

DESTINATAIRES :

- M. Christophe BERTHELEMY, Adjoint au Directeur des Routes et de l'Aménagement
- Membres de la FSSCT

Il vous est possible de contester cette décision dans un délai de deux mois à compter de la notification :

- 1) par un recours gracieux : rédiger un courrier adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental - 3, rue François de Guise - B.P. 40504 - 55012 Bar le Duc Cédex
- 2) par recours contentieux en adressant un courrier au Tribunal administratif -4, place de la Carrière - 54000 Nancy Cédex par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://telerecours.fr/>

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 30/09/2025

Date de dépôt légal : 30/09/2025

ISSN : 2494-1972